



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

en date du 8 Octobre 2014

Etaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Luc JOLIET, Patrice ESPINOSA, Mme Françoise JACQUES, M. Gérard TRÉMOULET, Mme Ghislaine POIVRE (départ à 19h50), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Nathalie ANDRÉOLETTI (arrivée à 19h00), MM. Daniel BAUCHET, Daniel BAUDRON, Mme Catherine BERTET, M. François BIGEARD (départ à 20h00), Mmes Martine BLIGNY, Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY, Jean-Luc BRIOTET, Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA, Mmes Francine COTTIN, Sandrine COURIER, MM. Vincent CROUZIER, Jean-Marie FERREUX, MM. Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Alain IMARD, Bruno JOUFFROY, Mmes Catherine LANterne, Élisabeth LAURENCOT, MM. Michel MANGOLD, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE, Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY), Jacky PILLOT, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST (départ à 19h45), Mme Liliane ROUSSELET.

Etaient Absents/ excusés :

MM. Vincent DANCOURT (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Gilles BRACHOTTE (pouvoir à Mme Francine COTTIN), Mme Évelyne BRÉDILLET (pouvoir à M. Jean MATHÉ), M. Cyril BULOT, Mme Céline GOMES DA SILVA, M. Bernard GEVREY (pouvoir M. Jean-Luc BRIOTET), Mme Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS, MM. Paul JEANNERET (pouvoir M. Patrice ESPINOSA), Jacky LAPIERRE, MM. Jacques LAURIOT (pouvoir M. Luc JOLIET), Daniel SAUVAIN (pouvoir M. Daniel BAUCHET), Daniel SUTY (remplacé par son suppléant M. Francis PARMENTIER).

Etaient présents également : Benjamin MODI, Françoise BOURON.

Secrétaire de séance :

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Ghislaine POIVRE est élue secrétaire de séance.

Monsieur Benjamin MODI, Directeur Général des Services, fait l'appel.

Le Président donne la parole à Monsieur CAROLINE, Président du Souvenir Français, pour présenter le programme des journées mémorielles du centenaire de la première guerre mondiale qui se dérouleront sur le territoire de la CCPD du 8 au 11 novembre 2014. Il remercie l'ensemble des maires et leurs conseils municipaux pour leur soutien.

Le Président souhaite proposer à l'assemblée délibérante l'ajout d'un rapport supplémentaire.

Messieurs Pascal MARTEAU et Francis PARMENTIER contestent le rajout de ce point parce qu'il n'a pas été prévu dans l'ordre du jour. Monsieur Patrice ESPINOSA leur répond que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit le cas d'un rajout proposé en début de séance. Madame Françoise JACQUES indique que le point supplémentaire ne modifie pas la masse budgétaire. Le Président donne lecture de l'article 17 du règlement intérieur qui prévoit ce cas. Monsieur François BIGARD demande si ce point est urgent. Selon le CGCT, il est possible de présenter en début de séance un nouveau point, la délibération devant être votée à la majorité absolue.

Le Conseil Communautaire, par 35 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, accepte ce rapport supplémentaire :

- Renouvellement de la convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation – MDEF-

19h00 : arrivée de Madame Nathalie ANDRÉOLETTI

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte rendu de la séance du 11 Septembre 2014.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Francis PARMENTIER expose que la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral prévoit la désignation d'un suppléant pour les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 1 000 habitants.

Effectivement, les communes de moins de 1000 habitants, dispose d'un suppléant en cas d'absence du titulaire. Le suppléant n'a pas besoin d'un pouvoir pour prendre part au vote.

Cependant, le pouvoir permet à un délégué titulaire, quelle que soit la taille de la commune, de se faire représenter par tout autre délégué du conseil communautaire et de prendre part au vote.

Le Conseil Communautaire, par 42 voix pour, une voix contre et une abstention adopte le compte rendu de la séance du 11 septembre.

POINT 1 : TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ : CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE

Avis du bureau communautaire élargi : FAVORABLE

Le Président propose de mettre en place la dématérialisation du transfert des actes au contrôle de légalité de la Préfecture. Les transferts seront effectués via la plate-forme e-bourgogne.

Une convention entre la Préfecture de Côte d'Or et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise précisant les engagements sur l'organisation de la mise en œuvre doit être signée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de conclure ladite convention avec la Préfecture de Côte D'Or,
- d'autoriser le Président à la signer, ainsi que tout acte à intervenir.

POINT 2 : RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

Avis du bureau communautaire élargi : FAVORABLE

Le Président présente le projet du nouveau règlement intérieur.

Une modification est apportée à l'article 2, le terme « titulaires et suppléants » est ajouté à la deuxième ligne et au dernier paragraphe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la CCPD tel qu'il est présenté.

POINT 3 : RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE ESPACE COLUCHE

Avis du bureau communautaire élargi : FAVORABLE

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN présente le projet de règlement intérieur du centre social Espace Coluche, règlement approuvé par la commission petite enfance/action sociale/famille/séniors.

Monsieur Jean-Marie FERREUX demande si dans le passé, les communes concluaient une convention avec la ville de GENLIS. Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN confirme que certaines communes avaient signé une convention avec Genlis, aujourd'hui il n'y a plus de conventionnement, chaque habitant de la CCPD a accès à

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ce service. Quelques modifications sont à apporter sur la forme. Le règlement intérieur sera retravaillé en commission une fois que la politique sociale de la collectivité sera définie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du centre Espace Coluche. tel qu'il est présenté.

POINT 4 : SUBVENTIONS DE LA CAF DE CÔTE D'OR : FONDS D'ACCOMPAGNEMENT PUBLICS ET TERRITOIRES

Avis du bureau communautaire élargi : FAVORABLE

La CAF de Côte d'Or apporte un soutien financier dans le cadre de l'opération « Fonds d'accompagnement publics et territoires »

Ce fonds vise à mieux répondre aux besoins des publics et aux spécificités des territoires à hauteur de 80 % en fonctionnement et en investissement.

Il comporte six axes d'intervention :

- AXE 1 : renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les **Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)** et les **Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)** afin de continuer à développer leur accueil effectif dans les structures de droit commun ;
- AXE 2 : adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité ;
- AXE 3 : soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie (investissement bénévole, service civique, engagement social, formation, etc.) ;
- AXE 4 : accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires ;
- Axe 5 : prendre en compte les difficultés structurelles rencontrées par des établissements ;
- Axe 6 : accompagner des démarches innovantes.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de ce fonds pour les opérations suivantes :

- Recrutement d'un agent pour un temps de travail de 3 heures hebdomadaires afin de favoriser l'insertion des enfants porteurs de handicaps (AXE 1)
- Acquisition du logiciel enfance jeunesse (AXE 4)
- véhicule de transport (Master acheté en 2014) pour assurer la logistique des équipements du matériel pédagogique dans nos structures d'accueil enfance jeunesse et petite enfance.(animations décentralisées nécessitant l'utilisation de matériel spécifique (tir à l'arc, motricité, multisports, roller, hockey...) (AXE4)
- Achat de matériel pédagogique afin de renforcer les missions du pôle animation sur l'ensemble du territoire (AXE4)
- Soutien financier pour le renforcement des moyens en personnel nécessaire pour la rentrée 2014 (TAP, extrascolaire, périscolaire) recrutement de 42 agents soit 17,33 équivalent temps plein (AXE 4)

Monsieur Jean MATHE souhaite obtenir des précisions quant au recrutement d'un agent pour trois heures hebdomadaires. Cet agent travaille à temps complet mais consacre trois heures hebdomadaires pour favoriser et sensibiliser les enfants accueillis à l'insertion des enfants porteurs de handicap sur les temps d'accueils de loisirs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la CAF au titre du « Fonds d'accompagnement publics et territoires » pour les cinq actions décrites ci-dessus.

POINT 5 : AIDES FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la **Plaine Dijonnaise** - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.plainedijonnaise.fr

Avis du bureau communautaire élargi : FAVORABLE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse accompagne les collectivités territoriales dans le financement de leurs projets en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'aménagements des cours d'eau et autres milieux aquatiques.

Un chargé de mission de l'agence de l'eau propose de venir présenter lors d'un prochain conseil communautaire le programme d'aides financières « sauvons l'eau ».

Le Président propose de prévoir une réunion spécifique avec une intervention d'une heure à laquelle les conseillers municipaux intéressés des différentes communes pourraient être conviés.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

POINT 6 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE POUR L'ACQUISITION DE MINIBUS

Avis du bureau communautaire élargi : FAVORABLE

Le Conseil Régional de Bourgogne subventionne l'acquisition de mini bus à hauteur de 18 000 €/mini bus.

Le Président expose qu'un accord de principe lui a été donné pour subventionner l'achat de 3 véhicules (deux subventionnés par le Conseil Régional de Bourgogne, le troisième par la réserve parlementaire de la Députée de la 3^{ième} circonscription, Madame Kheira BOUZIANE). Madame Catherine BERTHET demande si les communes pourront utiliser ces minibus. Le Président répond que cette demande pourra être étudiée dans l'avenir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter la subvention pour les 3 mini bus.

POINT 7 : DECISION MODIFICATIVE N°2 : ACQUISITION LOGICIELS

Avis de bureau communautaire élargi: FAVORABLE

Dans le cadre de l'organisation du périscolaire, un logiciel a été prévu au budget principal à hauteur de 22000 €.

Suite à la consultation, il a été retenu la société ARPEGE, pour un montant global de 37.473,60 € (logiciel + mise en œuvre initiale+ formation initiale 28118.40 €, outil de pointage +configuration 3 264 € +portail famille+ hébergement Saas 6 091.20 €)

Il convient d'établir la décision modificative suivante afin d'ouvrir les crédits nécessaires à ces actions :

2051	Logiciels et licences	+ 21.000,00 €
2135.020	Installations générales	- 6.000,00 €
2188.421	Autres immobilisations	-15.000,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus

Monsieur Francis PARMENTIER propose un hébergement extérieur pour la sauvegarde. Monsieur Michel MANGOLD souhaite savoir pourquoi il y a un écart aussi important entre les prévisions et le coût final. M. Vincent CROUZIER demande une séparation de l'achat de logiciel de la mise en œuvre initiale. Monsieur Joël PRIN répond que l'achat du logiciel et la formation qui suit sont intégrés dans la même opération.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

POINT 8 : DECISION MODIFICATIVE N°3 : MISSION D'ELABORATION D'UN SCHEMA DE RANDONNEES PEDESTRES

Avis de bureau communautaire élargi : FAVORABLE

Dans le cadre du projet établi dans le contrat ambition Côte d'Or - environnement, chemins doux - la société SARL ROMAIN ALLIMANT à AIX LES BAINS a été retenue pour un montant de 17.280 €.

19h30 : sortie de la salle du conseil de Monsieur Guy MORELLE

Cette dépense n'étant pas prévue dans le budget primitif 2014, il convient d'établir la décision modificative suivante afin d'ouvrir les crédits nécessaires :

617.822	Etudes et recherches	+ 18.000,00 €
6419.421	Remboursements sur rémunérations	+ 18.000,00 €

Monsieur Jean MATHE demande pourquoi les deux montants sont en +. Madame Françoise JACQUES répond que le compte 6419 est un compte qui n'est pas en charge de fonctionnement mais constitue une recette d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus.

POINT 9 : DÉLIBÉRATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA PRIME DE RESPONSABILITÉ DES RÉGISSEURS

Avis du bureau communautaire élargi : FAVORABLE

Des régies de recettes et d'avances ont été créées dans le cadre des activités du centre social « espace Coluche » et des espaces jeunes.

Des régisseurs ont été désignés pour chacune de ces régies, une prime de responsabilité annuelle peut leur être allouée en fonction du montant des recettes ou des avances. Cette prime est définie comme suit :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une prime de responsabilité aux régisseurs et en fixe le montant annuel selon la réglementation en vigueur.

POINT 10 : CRÉATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL LIÉE A LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DES AGENTS TITULAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avis de bureau communautaire élargi : FAVORABLE

En complément des créations de postes liées au transfert des agents communaux affectés aux accueils extrascolaires, des augmentations de temps de travail des agents titulaires de la communauté de communes ont été nécessaires pour respecter les taux d'encadrement.

19h35 : Entrée dans la salle du conseil de Monsieur Guy MORELLE

Ces augmentations de temps de travail génèrent des suppressions (sous réserve de l'avis du CTP) et des créations de postes.

Le Président propose la suppression de 3 postes créés à tort aux conseils communautaires du 17 juillet 2014 et du 31 juillet 2014 en raison :

- de la démission d'un agent au 31/08/2014 (poste créé 2 fois)
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à hauteur de 28h hebdomadaires,
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à hauteur de 28h hebdomadaires,
- De l'augmentation du temps de travail d'un agent non concerné par le transfert.
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 26h75 hebdomadaires,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la création et la suppression des postes énoncés ci-dessus (sous réserve de l'avis du CTP).

POINT 11 : CREATIONS/ SUPPRESSIONS DE POSTES : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL LIEE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DES AGENTS TITULAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Avis de bureau communautaire élargi : FAVORABLE

Dans le cadre du transfert des compétences « extrascolaire et action sociale » et de la réforme sur les rythmes scolaires prévu au 1^{er} septembre 2014, un certain nombre d'agents communautaires voient leur temps de travail augmenter.

De ce fait, le Président propose la création des postes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 22h28 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 22h23 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h11 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h77 hebdomadaires,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 22h14 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 26h63 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 22h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 21h18 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h04 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 21h18 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 22h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 22h97 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 23h79 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h08 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h78 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 20h34 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h48 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 9h68 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 20h37 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 17h36 hebdomadaires,

Et la suppression des postes suivants, sous réserve de l'avis du CTP du 17 octobre 2014 :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 18h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 17h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 17h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 34h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 17h50 hebdomadaires,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 18h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 17h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 20h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 34h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 22h50 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 19h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 24h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 17h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 33h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 7h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 24h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 20h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 15h hebdomadaires,

Le Conseil Communautaire, par 43 voix pour et une abstention, accepte la création et la suppression des postes énoncés ci-dessus (sous réserve de l'avis du CTP).

POINT 12 : TARIFS SORTIE CENTRE SOCIAL

Le Centre Social « Espace Coluche » est amené à proposer des animations et services aux usagers.

Dans le cadre des activités du Centre Social, les tarifs sont proposés sur la base du calcul du quotient familial et déterminé de la manière suivante : Revenu imposable / 12 / nombre de part.

Un séjour « Séniors en vacances » à Salies-de-Béarn dans les Pyrénées-Atlantiques est organisé du 27 septembre au 4 octobre 2014.

Les tarifs des séjours sont fixés ci-dessous. S'ajoute l'option « chambre individuelle » à raison de 11€ par nuitée.

Pour bénéficier de l'aide ANCV, la ligne « Impôt sur le revenu net avant correction » de l'avis d'imposition doit être inférieur ou égal à 61€

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.plainedijonnaise.fr

Tarifs Seniors en vacances	Pour les personnes bénéficiaires de l'Aide ANCV			Coût chambre individuelle 11€/jour
	transport + accompagnement	coût séjour	coût total	
tranche A : QF <500	52 €	192 €	244 €	321 €
tranche B : 500 < QF < 700	71 €	192 €	263 €	340 €
tranche C : 700 < QF < 1000	90 €	192 €	282 €	359 €
tranche D : 1000 < QF < 1300	109 €	192 €	301 €	378 €
tranche E : QF > 1300	147 €	192 €	339 €	416 €

Tarifs Seniors en vacances	Sans aide ANCV			Coût chambre individuelle 11€/jour
	transport + accompagnement	coût séjour	coût total	
tranche A : QF <500	52 €	384 €	436 €	513 €
tranche B : 500 < QF < 700	71 €	384 €	455 €	532 €
tranche C : 700 < QF < 1000	90 €	384 €	474 €	551 €
tranche D : 1000 < QF < 1300	109 €	384 €	493 €	570 €
tranche E : QF > 1300	147 €	384 €	531 €	608 €

Le Centre Social « Espace Coluche » organise divers ateliers ou sorties de manière régulière durant l'année 2014-2015.

Activités à 1 €	Festival Récréation
Activités à 1 €	Activité nécessitant un transport (40km)
Activités à 2 €	Atelier manuel
Activités à 2 €	Atelier cuisine
Activités à 3 €	Atelier sportif (escalade, tir à l'arc...)
Activités à 4 €	Soirée avec repas
Activités à 5 €	Atelier créatif
Activités à 5 €	Sortie théâtre
Activités à 5 €	Atelier « p'tits chefs »
Activités à 5 €	Sortie culturelle à caractère social
Activités à 8 €	Sortie ski de fond - raquettes
Activités à 8 €	Journée ou soirée à thème
Activités à 10 €	Karting, Paintball, Accrobranche, canoe kayak
Activités à 10 €	Sortie Patrimoine Bourgogne sans repas
Activités à 15 €	Sortie Patrimoine Franche-Comté sans repas
Activités à 20 €	Sortie Patrimoine Bourgogne avec repas
Activités à 25 €	Sortie Patrimoine Franche-comté avec repas

Le Centre Social « Espace Coluche » organise une sortie au Marché de Noël à Mulhouse (68) le samedi 13 décembre 2014.

Le tarif de cette sortie est proposé comme suit :

	Tarif unique adulte / enfant
Marché de Noël	15€

Pour information, le coût réel de la sortie hors charges salariales est de 15.50 €/personne.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.plainedijonnaise.fr

Le Centre Social « Espace Coluche » organise une sortie à NIGLOLAND (10) le samedi 18 octobre 2014.

Le tarif de cette sortie est proposé comme suit :

	Tarif unique
tranche A : QF <400 (habitants CCPD*)	10 €
tranche B : 400 < QF < 800 (habitants CCPD)	20 €
tranche C : QF > 800 (habitants CCPD)	30 €
Tarif enfant de – de 1 m. (habitants CCPD et extérieurs CCPD)	10€
Extérieurs à la CCPD	35 €

* Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise

Pour information, le coût réel de la sortie hors charges salariales est de 32.60 €/personne.

Le Centre Social « Espace Coluche » organise une sortie à la Citadelle de Besançon (25) le samedi 8 novembre 2014.

Le tarif de cette sortie est proposé comme suit :

	Tarif unique
tranche A : QF <400 (habitants CCPD*)	10 €
tranche B : 400 < QF < 800 (habitants CCPD)	20 €
tranche C : QF > 800 (habitants CCPD)	30 €
Extérieurs à la CCPD	35 €

Pour information, le coût réel de la sortie hors charges salariales est de 34.10 €/personne.

Le Centre Social « Espace Coluche » organise une sortie à Blanzly (visite du musée de la mine) et à Le Creusot (visite du Château de la Verrerie) avec le repas le lundi 1er décembre.

Le tarif de cette sortie est proposé comme suit :

	Tarif unique
tranche A : QF < 400 (habitants CCPD*)	10 €
tranche B : 400 < QF < 800 (habitants CCPD)	20 €
tranche C : QF > 800 (habitants CCPD)	30 €
Extérieurs à la CCPD	35 €

Pour information, le coût réel de la sortie hors charges salariales est de 34.40 €/personne.

Dans le cadre du prêt de jeux, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants lors de retours de jeux ayant subi des dégradations :

Moins de 5 pièces ou carte perdues (ne rendant pas le jeu inutilisable)	3€
Entre 5 et 10 pièces ou cartes perdues (ne rendant pas le jeu inutilisable)	6€
Plateau déchiré (ne rendant pas le jeu inutilisable)	10€
Jeu perdu ou inutilisable	Prix du jeu dans le commerce (au moins cher de 3 devis)

Monsieur Pascal MARTEAU demande s'il faut payer une adhésion pour pouvoir participer aux activités proposées. Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN lui répond par l'affirmative.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs du Centre Social, tels que présentés ci-dessus.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.plainedijonnaise.fr

Afin de répondre à la question soulevée en début de séance quant à l'ajout de rapports supplémentaires, Monsieur Benjamin MODI Directeur Général des Services, donne lecture des articles L 5211-1 et L 2121-19 du CGCT concernant l'ajout d'un point supplémentaire au début de la séance du conseil communautaire. Selon une jurisprudence établie, l'ajout est possible.

19h45 : départ de Monsieur Jacques PROST

19h50 : Départ de Madame Ghislaine POIVRE

POINT 13 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - MDEF

La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) arrive à échéance au 31 décembre 2014. Le nouveau cahier des charges des Maison de l'Emploi est en cours de définition mais pour autant l'État maintient son soutien et son portage en faveur de ces outils territoriaux comme cela est rappelé dans le projet de loi de finances 2015.

Afin de permettre le maintien de l'activité du GIP de la MDEF, il est proposé de proroger d'une année l'actuelle convention constitutive, et ce, dans l'attente des nouvelles orientations nationales données aux Maison de l'Emploi.

Le cadre d'intervention de la MDEF du bassin dijonnais s'inscrit pour l'année 2015 dans le prolongement de ses orientations 2014, à savoir :

- développer une stratégie territoriale partagée ;
- participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement de l'emploi local ;
- réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi ;
- et un volet complémentaire en articulation avec la stratégie territoriale de Pôle Emploi autour de l'accueil, l'information et l'orientation des personnes à la recherche d'un emploi.

Dans ce contexte, l'accent sera mis pour l'année 2015 en termes d'intervention sur les missions suivantes :

- l'animation de procédures de recrutement en nombre, en articulation avec Pôle Emploi ;
- l'animation de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales et sectorielles – axe structurant pour l'année 2014 sur la base des travaux conduits depuis 2013 ;
- l'animation du point relais MDEF présents de Genlis.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'engage à reconduire ses engagements précédents :

- Mise à disposition de locaux situés impasse Arago à Genlis
- Prise en charge des frais de fonctionnement de ces locaux
- Mise à disposition de 2 agents accueils

Ces démarches seront complétées sur l'année 2014 par le travail afférent au re-conventionnement de la structure à l'aune de son nouveau cahier des charges et de la renégociation du protocole du PLIE. Une discussion s'instaure sur ce dossier.

20h00 : Départ de Monsieur François BIGEARD

Madame Catherine BERTHET demande si les deux emplois à la MDEF sont à plein temps, Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN lui répond par l'affirmative et expose que la reconduction de la convention pour un an, apporterait plus d'interventions spécifiques (évaluation de compétences, accompagnement...). Il rappelle que depuis quelques mois, il n'y a plus de référent de Pôle Emploi ce qui génère des problèmes en milieu rural.

Monsieur Jean MATHE demande qui sont les cinq représentants de la CCPD, Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN répond qu'il s'agit de Messieurs Hubert SAUVAIN, Jean-Emmanuel ROLLIN, Luc JOLIET, Jean-Paul BONY et Jacques PROST.

Monsieur Luc JOLIET indique qu'il est choqué que Pôle Emploi ne réponde plus aux besoins des demandeurs d'emploi de notre territoire. Monsieur Michel MANGOLD déplore que les demandeurs d'emploi soient convoqués par Pôle Emploi à Dijon et ce, pour un rendez-vous de cinq minutes. Monsieur Luc JOLIET expose que l'ECRE (Espace Cantonal de recherche d'emploi) à l'origine puis la MDEF rendent de grands services localement et regrette l'absence de Pôle Emploi sur ce site. Monsieur Patrice ESPINOSA expose que les deux agents de la MEDF n'ont pas les outils et le temps nécessaire pour répondre au public. Monsieur Jean MATHE demande si les entreprises s'adressent à la MDEF, le Président répond par l'affirmative. Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN expose que le Président a souhaité que les représentants des MDEF en milieu rural participent aux réunions de Pôle Emploi. Il se demande comment résoudre la problématique des transports. Monsieur Michel MANGOLD indique que le Secours Populaire aide les demandeurs d'emploi pour se rendre à Dijon quand ils ont un rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 40 voix pour et une abstention :

- autorise le Président à signer un avenant d'une année à l'actuelle convention constitutive du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais et tout acte à intervenir;
- décide de renouveler ses engagements cités ci-dessus.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

SCOT VAL- DE SAONE - VINGEANNE

Le comité syndical du SCOT Val de Saône-Vingeanne a notifié sa délibération prescrivant l'élaboration du SCOT et définissant les modalités de concertation.

REVISION PLU SAULON LA CHAPELLE

Monsieur le Maire de Saulon la Chapelle a notifié la délibération en date du 25 août 2014 du conseil municipal portant décision de réviser le PLU.

PRESTATION DE DENEIGEMENT

Renouvellement du contrat de déneigement et salage des voiries et parking de la ZAE de Boulouze avec l'EARL des Sillons.

Période d'astreinte (24h/24 et 7 jours/7) du 15 novembre 2014 au 15 mars 2015.

Les tarifs sont identiques à 2013-2014.

Monsieur Luc JOLIET fait part de l'entière satisfaction des entreprises de la ZAE de BOULOUZE quant à cette prestation.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur Gérard TREMOULET fait le point sur la fréquentation de l'aire d'accueil des gens du voyage pour les mois de juillet et août 2014. Monsieur Daniel CHETTA soulève le montant élevé du coût pris en charge par la CCPD. La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage n'est pas une délégation de service public mais un service géré en régie par un prestataire Hacienda. La CCPD paie les coûts du fonctionnement et de gestion par le prestataire SG2A Hacienda de l'aire et perçoit un soutien financier versé par l'Etat au titre de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Contrat « Ambitions Côte d'Or »

Monsieur Vincent CROUZIER souhaite savoir l'avancée de l'élaboration de ce contrat, le Président précise que le dossier sera finalisé fin novembre 2014.

Fusion avec autres communautés de communes

Pour répondre à Monsieur Pascal MARTEAU sur l'éventuelle fusion avec d'autres communautés de communes, le Président explique qu'il a déjà rencontré Monsieur Jean-Luc SOLLER, Président de la Communauté de Communes Rives de Saône. Des contacts sont pris avec les Communautés de Communes du Mirebellois, de la Plaine des Tilles et du Sud Dijonnais. A l'heure actuelle, il n'y a pas pour la CCPD de date butoir pour fusionner, le seuil des 20 000 habitants étant déjà atteint.

ZAE de BOULOUZE : Plusieurs compromis de vente sont en cours. Monsieur Luc JOLIET fait le point sur les terrains à vendre.

Reversement de la taxe sur l'aménagement de la zone Boulouze par la Commune de Fauverney

Monsieur Daniel CHETTA souhaite savoir où en est le dossier. Le Président expose qu'il faut attendre les conclusions de notre avocat. Monsieur Daniel CHETTA attend une réponse du Conseil Municipal de la commune de Fauverney, étant précisé que de nouveaux permis de construire devraient être prochainement déposés. Le Président indique qu'une commission va se réunir le 21 octobre pour traiter de ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Original signé

Original signé

Ghislaine POIVRE

Vice-présidente en charge de la Voirie, du Transport,
du Bâtiment, de l'Accessibilité et de la Mise en concurrence
Maire de PLUVET

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ